REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre, A 20 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique à Saint-Bonnet-le-Froid (salle des 3 Vallées), sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président. (Secrétaire de séance : Jean-Pierre SANTY)

Nombre de membres :

En exercice : 24 Présents : 18

Ayant pris part au vote (vote public) : **22**

o Pour : 22 o Contre : 0 o Abstention : 0 o Blanc : 0

o Nul: 0

<u>Présents</u>: MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, PEYRARD Nicolas, CIBERT Gilles et Mmes MARCON Catherine, DURIEUX Gladys, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

Excusé: Néant

Absents: M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

<u>Pouvoirs</u>: Mme DREVET Hélène donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre. M. SABY François-Régis donne pouvoir à Mme Marie-Laure JAMES. M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à Mme Gladys DURIEUX. M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme Maryline SOUTRENON.

<u>Date de convocation</u> : **Le 14 décembre 2022**

<u>Date d'affichage</u>: Le 14 décembre 2022 M. JURY rappelle au Conseil Communautaire la délibération n° DC/2022-05-09/03 du 9 mai 2022 approuvant le projet d'extension du bâtiment occupé par l'entreprise LINAMAR à Montfaucon (dans le cadre d'un crédit-bail immobilier avec la Communauté de Communes), ainsi que la délibération n° DC/2022-09-05/03 du 5 septembre 2022 attribuant les marchés de travaux pour la partie bâtiment.

Il expose que dans ce cadre il est possible de solliciter une subvention auprès du Département de la Haute-Loire au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprises pour la partie « extension de l'usine » :

- Dépenses prévisionnelles « extension de l'usine » : 1 293 990.39 €
- Recettes:
 - o Département de la Haute-Loire : 40 000,00 €

M. JURY propose au Conseil Communautaire de valider cette demande de subvention et le plan de financement prévisionnel correspondant.

DELIBERATION N°: DC/2022-12-19/05

OBJET DE LA SEANCE :

LINAMAR – Zone d'activités de Jacquet (Montfaucon)

Extension bâtiment – Demande de subvention

AR Prefecture

043-244300307-20221219-DC2022121905-DE Reçu le 27/12/2022 LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

approuve le projet d'extension du bâtiment occupé par l'entreprise LINAMAR à Montfaucon (dans le cadre d'un crédit-bail immobilier avec la Communauté de Communes),

- approuve le plan de financement prévisionnel correspondant,
- sollicite de Mme la Présidente du Département de la Haute-Loire l'aide la plus élevée possible afin de financer ces travaux (dépense subventionnable des travaux : 1 293 990,39 € - subvention sollicitée : 40 000 €),
- charge le Président de déposer la demande de subvention correspondante.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme, Bernard SOUVIGNET - Président,

